

TALMONT HANDBALL CLUB  
Avenue des Sports  
Salle Omnisports des Ribandeaux  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE



SAISON 2023 -2024

talmonthandball@gmail.com



## FORMALITES D'INSCRIPTION AU THAC

### Cotisation selon l'année de naissance

| COTISATIONS 2023 – 2024 |         |
|-------------------------|---------|
| Nés en 2007 et avant    | 160 €   |
| Nés de 2008 à 2011      | 115 €   |
| Nés de 2012 à 2017      | 105 €   |
| Nés en 2018 et après    | 95 €    |
| Loisirs / Handfit       | 80 €    |
| Dirigeant               | Offerte |

Ce tarif inclut un pack "équipement sportif" aux couleurs du club qui sera remis à chacun en début de saison.

### A donner au club pour valider la demande de licence :

- ✓ Un chèque de caution\*\* de 50€ pour les licenciés de plus de 16 ans (hors licence dirigeant, handfit et loisirs)
- ✓ Le règlement de la cotisation due
- ✓ La licence se fait 100% en ligne **aucun document à fournir au club**

\*\* Caution pour le bénévolat de l'année en cours : Voir explication dans le règlement intérieur

**Réductions famille : A partir de 3 licences payantes : -5€/licence**

Possibilité de payer en trois fois (indiquer la date d'encaissement au dos des chèques).

Paiements acceptés : chèques (ordre du Talmont Handball Club), espèces, coupons sport, ANCV, Pass Sport, CB, virement

### DEVENEZ DIRIGEANT ou DIRIGEANTE !

Dans toutes nos catégories, nous avons besoin de bénévoles pour assumer diverses tâches administratives (remplir la feuille de match et tenir la table de marque par exemple).

Si vous avez des compétences particulières, du temps libre et que vous souhaitez en faire profiter l'association, n'hésitez pas à nous rejoindre, il y a du travail pour tout le monde ! **Contact : talmonthandball@gmail.com**

### DEVENEZ ARBITRE !

Notre sport, le handball, ne serait rien sans les règles que nous connaissons et sans les arbitres pour les faire respecter. Si vous souhaitez devenir arbitre pour le THAC, le club propose un tarif préférentiel sur votre licence :

Tarif licence senior +16 ans : **85€**

Tarif licence jeune : **60€**

Merci d'en faire la demande par mail : talmonthandball@gmail.com

## CHARTRE DU HANDBALLEUR 2023- 2024

### ARTICLE 1 : L'accueil et l'encadrement.

Le club a pour vocation de transmettre les fondamentaux du handball à ses adhérents dans le respect des règles de fonctionnement de l'association.

Le club met en place un encadrement capable de transmettre des contenus techniques adaptés aux joueurs afin d'assurer le bon déroulement des entraînements.

Le club ne s'engage pas à ce que tous les joueurs jouent le week-end mais il s'efforcera d'engager en compétition un nombre suffisant d'équipes par rapport à son effectif.

Les dirigeants et surveillants de gymnase pourront refuser l'accès à la salle aux joueurs non munis de chaussures propres.

### ARTICLE 2 : Le joueur, La joueuse.

L'adhésion au TALMONT HANDBALL CLUB donne des droits aux joueurs mais implique également qu'il ait des devoirs.

#### Le joueur ou la joueuse à droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- A la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- A son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au handball.

#### Le joueur ou la joueuse doit :

- Prendre connaissance et s'engager à respecter le règlement intérieur du club.
- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs.
- Respecter le matériel du club et les locaux.
- Respecter les décisions prises par les responsables du club : entraîneurs, dirigeants, arbitres.
- Arriver 15 minutes avant l'heure des entraînements et à l'heure demandée aux matchs.
- Venir aux matchs pour lesquels il ou elle est convoqué(e). A défaut il ou elle doit en aviser son entraîneur dans un délai permettant son remplacement.
- Porter une tenue propre à la pratique du handball en particulier, il doit venir à l'entraînement avec des chaussures propres différentes de celles qu'il a portées en venant au gymnase.

#### Le joueur ou la joueuse ne doit pas :

- Faire preuve de violence ou d'agressivité.
- Critiquer les décisions des arbitres.

### ARTICLE 3 : Les Parents.

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur.

Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun.

Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement devra être instauré pour les compétitions.

En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur ou avec les dirigeants du club.

Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants aux entraînements et aux matchs, et prévenir en cas d'absence.

Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements physiques et verbaux en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

